

Enquête



Vue sur le complexe pétrochimique du golfe de Fos-sur-Mer depuis le cimetière du village.

CLEMENT MAHOUEAU/IP3

un rapport des services de l'État où il était écrit : « L'incinérateur n'aura pas de grande influence sur la pollution à Fos-sur-Mer, déjà très importante. » Première nouvelle : on nous avait toujours dit que tout allait bien ! »

Au fil du temps, de plus en plus de témoignages, aussi, dessinent un tableau sanitaire moins rassurant que prévu. Les salariés sont durement touchés : « Une infirmière m'a dit que ma rue était surnommée "la rue des veuves d'ArcelorMittal" », s'émeut Marie-Fernande, dont le mari Gabriel d'Agostino est mort d'un cancer du cerveau à 56 ans. « Mon père était chimiste, il savait très bien que tout était toxique autour de lui, raconte Frédérique Hénenne. Mais, comme beaucoup d'hommes de cette génération, il considérait que son devoir était de travailler pour subvenir aux besoins de sa famille. Il ne s'est pas autorisé à s'en plaindre. » En 2000, l'ouvrier chimiste développe une tumeur au visage. « On lui a ensuite trouvé un cancer de l'intestin, puis une cirrhose. Ça a été une longue agonie, pendant vingt ans. » L'ancien chimiste s'éteint en 2018. Quand sa fille retourne dans le pavillon familial, elle a un choc : « En regardant les autres maisons du lotissement, j'ai pris conscience que la plupart des voisins, qui travaillaient tous dans la chimie et la sidérurgie, étaient morts prématurément. »

« La question n'est plus de savoir qui est malade mais qui ne l'est pas », s'indigne Daniel Moutet. Président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos (ADPLGF), il lutte depuis dix ans, persuadé que les pollutions sont tuées au profit de l'emploi. Ironie du destin, le retraité s'est lui-même découvert en 2017 atteint d'un diabète de type 1, « typiquement lié à l'environnement ». La même année, l'étude franco-américaine Fos Epséal fait l'effet d'une bombe. Selon les chercheurs, les habitants de la zone développent deux à trois fois plus de cancers, maladies respiratoires et

diabète que la moyenne nationale. Le préfet de Région, Pierre Dartout, a beau répéter que la méthode de l'étude est expérimentale, qu'elle est contestable, la confiance des riverains est ébranlée.

L'angoisse prospère d'autant plus que rôde le spectre de Tarente, une ville du sud de l'Italie où les dirigeants d'une usine-poubelle répondent actuellement devant la justice de la mort d'au moins 400 personnes (les parties civiles en évoquent 11 000), victimes d'émissions toxiques. À Fos, les réunions publiques se multiplient, de plus en plus d'habitants s'inquiètent. « Je suis persuadée qu'un problème sanitaire majeur va être découvert, estime Sarah Games, l'avocate de l'ADPLGF. Nous en sommes aux prémices. » La jeune femme, qui a grandi à Fos et vit désormais à Martigues, est elle-même victime d'hypothyroïdie, d'asthme et d'allergies qu'elle lie à la pollution. « Personne dans ma famille n'est malade, j'ai une bonne hygiène de vie. C'en est presque révoltant. »

LES TRAGÉDIES DES FAMILLES

Dans la ligne de mire, les industriels multiplient les communiqués affirmant qu'ils respectent la loi, qu'ils investissent dans des équipements plus respectueux de l'environnement, que la qualité de l'air est dans les normes... « En 2018, il y a eu plus de 200 inspections inopinées, 15 arrêtés de mise en demeure et trois arrêtés de sanction avec amende administrative », cadre Pierre Dartout, qui appelle aussi à la mesure : « Dans l'apparition des pathologies repérées localement, il ne faut pas sous-estimer d'autres facteurs tels que la circulation automobile, les bateaux ou les pollutions domestiques. Je considère aujourd'hui que la part due à l'industrie a reculé puisque la réglementation a été durcie. » Mais ces voix-là portent moins désormais que les tragédies des familles, dont les

ZIF

La zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer accueille 1 500 entreprises et 41 500 salariés sur un bassin démographique de 300 000 habitants

recits se multiplient. Des scientifiques alertent sur les dangers des particules ultrafines, appelant à des normes plus drastiques. En vain. « On protège plus les lézards, les oiseaux et les crapauds que les habitants », ironise tristement René Raimondi.

Le combat a fini par se déplacer sur le terrain judiciaire. « Plus personne aujourd'hui n'accepte de mourir à 50 ans à cause de son travail », assène l'avocate Julie Andreu, du cabinet TTLA, spécialisé dans l'indemnisation des victimes de catastrophes industrielles, pas loin de penser qu'une génération entière a été sacrifiée à Fos-sur-Mer. En novembre 2018, 228 habitants, six associations et un syndicat (CFDT des Métaux-Fos) ont déposé une plainte collective contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui » devant le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence. Longue de 62 pages, cette plainte recense tous les « dépassements de valeurs », « écarts », « infractions » et autres « dysfonctionnements » constatés par les services de l'État dans six usines de la zone.

« Pendant des années, les industriels ont bafoué la loi au mépris de la santé des riverains, tance M^e Andreu. Nous leur demandons maintenant d'en assumer les conséquences. » Selon nos informations, les magistrats du pôle santé du tribunal de grande instance de Marseille s'approprient à ouvrir une information judiciaire, ce qui constituera une première en matière de pollution industrielle. Après avoir été l'éclaireur de l'aventure pétrochimique, Fos-sur-Mer pourrait devenir celui de la lutte environnementale. Quoi qu'il arrive, les plaignants ont déjà gagné le premier round : ils

ont attiré le faisceau des projecteurs et mis la pression sur les industriels et l'État. D'ailleurs, dans les deux mois qui ont suivi le dépôt de plainte, un nouveau programme de concertation, baptisé « Réponses », a été lancé par le S3PI, mobilisant tous les acteurs pour esquisser de nouvelles promesses de réduction des pollutions et de transparence dans l'information. Et le préfet de

Région a annoncé ce que beaucoup réclament en vain depuis dix ans : la création d'un observatoire départemental des cancers en lien avec l'environnement, qui permettrait enfin d'avoir un tableau sanitaire clair et global, bref, incontestable. Julie Andreu maintient cependant la pression, annonçant une nouvelle

action judiciaire début 2020 : « Une plainte devant le tribunal administratif pour carence fautive de l'État. »

D'autres ont renoncé. L'ancien maire René Raimondi, l'une des grandes figures du combat, a démissionné fin 2018. Épuisé, il laisse son successeur, le socialiste Jean Hetsch, poursuivre. Quant à Frédérique Hénenne, elle a finalement décidé de quitter les rives de l'étang de Berre. Un demi-siècle après le voyage paternel en 2CV depuis les Ardennes, « l'enfant de la Shell » a assis son fils et sa fille à l'arrière de sa voiture et pris la route pour une nouvelle vie. Direction la Vendée, une maison au milieu des champs. « Nous sommes tellement soulagés ! souffle-t-elle. Ça change tout de ne plus voir les cheminées cracher leurs fumées 24 heures sur 24 et ce drôle de voile jaune qui enveloppe tout. Ici, on a l'impression d'avoir plus d'oxygène, on respire ! » Juste avant de raccrocher, elle a cette phrase qui dit tant : « On s'est sauvés. » ●

« Une infirmière m'a dit que ma rue était surnommée "la rue des veuves d'ArcelorMittal" »

Marie-Fernande d'Agostino